



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Incidents fréquents sur la ligne B du RER

Question écrite n° 388

### Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les perturbations survenues sur la ligne B du RER le lundi 18 juillet 2022. Cette ligne, qui dessert entre autres la commune d'Aulnay-sous-Bois, a vu son nombre d'usagers quotidiens croître significativement : de 870 000 usagers en 2014, elle en accueille aujourd'hui plus d'un million par jour. Le 18 juillet 2022, journée marquée par des températures avoisinant les 40°C, de nombreux usagers se sont retrouvés bloqués durant les heures de pointe dans les trains pendant plus d'une heure. Les usagers, désarmés par le manque de communication officielle, ont dû quitter les trains sur recommandation des conducteurs et longer les rails à pied pour rejoindre la gare la plus proche. À leur arrivée en gare rien n'a été prévu pour mettre à disposition des bouteilles d'eau. La « présence d'individus sur les voies » invoquée pour justifier ces perturbations n'est donc pas la cause des problèmes survenus ce lundi 18 juillet 2022 mais bel et bien leur conséquence. Mme la députée alerte M. le ministre sur les perturbations fréquentes survenant sur cette ligne de RER et sur les conséquences désastreuses qu'aura la mise en place du CDG Express, ligne destinée aux touristes aisés. En effet, l'intensification des travaux en 2023 aura un impact sur le trafic du RER B avec des fermetures régulières. Les besoins se situent avant tout du côté des Franciliens durement touchés par l'inflation et la flambée des prix du carburant : ce sont elles et eux qui ont tout intérêt, en théorie, à emprunter les transports en communs de manière privilégiée. Elle demande si des mesures, telles qu'une étude de faisabilité d'un double tunnel entre les gares du Châtelet et la Gare du Nord afin de désengorger ce tunnel accueillant deux lignes du RER, seront prises pour adapter le trafic aux besoins grandissants des Franciliens. Elle demande également quelles dispositions seront prises pour adapter l'organisation des transports aux épisodes de forte chaleur dont la fréquence est amenée à augmenter.

### Texte de la réponse

Avec plus d'un million de voyageurs quotidiens, le RER B est un axe majeur des déplacements en Île-de-France et la principale artère entre le Nord et le Sud. Le tunnel commun aux RER B et D entre Châtelet et Gare du Nord constitue un goulet d'étranglement connu qui peut générer des perturbations sur le trafic. Dans ce contexte, Île-de-France-Mobilités (IDFM) et les exploitants de la ligne ont engagé, avec le soutien financier important de l'Etat, un ambitieux programme de modernisation du RER B dans le cadre du schéma directeur du RER B. Ainsi, un nouveau matériel roulant équipera progressivement la ligne à partir de 2025. S'agissant de l'infrastructure, la faisabilité du doublement du tunnel commun n'est pas avérée et, en outre, son coût comme ses délais seraient très incertains. C'est pourquoi il est privilégié le déploiement du système de signalisation et de gestion de la conduite NExTEO, qui permettra d'améliorer les conditions de circulation du RER B – et du RER D dans le tronçon central – à travers des fréquences renforcées, une plus grande régularité et un retour à la normale plus rapide en cas d'aléa. La modernisation de la ligne nécessite, pour la réalisation des travaux, des interruptions temporaires de circulation. Les opérateurs et l'autorité organisatrice veillent à réduire autant que possible l'impact de ces interruptions sur l'exploitation des services réguliers de transport. S'agissant du projet Charles de Gaulle Express, qui reliera l'aéroport de Roissy au centre de Paris en moins de 20 minutes, les travaux sont

réalisés en étroite coordination avec les exploitants du RER B et IDFM afin de limiter au maximum les perturbations pour les voyageurs. Les travaux nécessitant des interruptions temporaires de circulation sont ainsi effectués pour l'essentiel durant la nuit. Concernant l'incident du lundi 18 juillet 2022, il convient de préciser qu'à la suite d'une suspicion de personnes sur les voies du RER B entre La Plaine – Stade de France et Gare du Nord, une alerte radio a été émise par un train, figeant le trafic en zone SNCF. Les quais de la Gare du Nord ont été protégés par la fermeture des signaux d'entrée de gare dans les deux sens de circulation. Trois trains se sont retrouvés bloqués dans le tunnel de Châtelet – Gare du Nord. Pour préserver la sécurité des voyageurs, la circulation a alors été interrompue dans les deux sens. Deux trains, soit environ 3 000 voyageurs, ont ensuite été évacués sous l'encadrement du personnel de transport, des gares et des agents du Groupe de protection et de sécurité des réseaux (GPSR) et de la Surveillance Générale (SUGE). L'implication des opérateurs a permis une reprise rapide du trafic sur le Nord de la ligne en début d'après-midi. Face à cette situation exceptionnelle, un retour d'expériences conjoint a été mené par la RATP et la SNCF et les entreprises engagent en conséquence les plans d'actions qui découlent de cette analyse. Enfin, concernant les enjeux du changement climatique, la RATP et la SNCF disposent d'un plan canicule et fortes chaleurs pour prévenir et limiter les conséquences de la canicule durant les déplacements. Le changement climatique est aussi pris en compte dans les normes de conception aussi bien des matériels roulants (confort thermique) que des infrastructures (niveaux de température supportés par le rail notamment).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nadège Abomangoli](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 388

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 juillet 2022](#), page 3572

**Réponse publiée au JO le :** [22 novembre 2022](#), page 5640